


REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 10
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 31 MARS 2023
Date de l'affichage : 31 MARS 2023

Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le 11/04/2023
ID : 073-217302785-20230406-2023_28-DE



Votes pour : 11
Votes contre : 1
Abstentions : 0

Séance ordinaire du SIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le six avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian et ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
M. PELLISSIER Mathieu procuration à Mme RANCUREL Marie-France

M. ROCHETTE Christian a été désigné secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE PAR L'OPERATEUR FREE MOBILE – CONTRAT DE BAIL DE LOCATION DE PARCELLE COMMUNALE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 contre :

- **PREND ACTE :**
 - de l'inscription de la commune de Saint-Rémy-de-Maurienne dans l'Arrêté Ministériel du 24 octobre 2022 définissant une liste complémentaire de nouvelles zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée pour l'année 2022 (New Deal),
 - du nom de l'opérateur retenu pour la construction et l'exploitation d'une antenne de téléphonie mobile : FREE Mobile dont le siège social est situé au 16 rue de la Ville l'Evêque – 75 008 PARIS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 499 247 138, représentée par M. Antoine LE GAL,
- **AUTORISE** l'implantation de cette antenne de téléphonie mobile par ladite société sur une partie de la parcelle communale cadastrée E 1577 située au lieu-dit Les Blachères selon le plan présenté et joint à la présente,

- AUTORISE M. Le Maire à signer le contrat de bail correspondant pour une durée de 12 années moyennant un loyer annuel de 2 000,00 €,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'accord de prévisite et de démarches administratives qui permettra à la société FREE Mobile d'effectuer les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux en vue de l'installation et de l'exploitation de cet équipement.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023

ID : 073-217302785-20230406-2023_28-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire